

BAFA à 16 ans, très bien mais...

Annoncé dès l'ouverture des Assises de l'animation en février dernier, l'entrée en formation BAFA est désormais possible à partir de 16 ans, contre 17 ans auparavant.

Cette mesure va dans le bon sens, et les Ceméa, en tant que mouvement d'Education populaire et d'Education nouvelle ne peuvent qu'accompagner une décision lorsqu'elle fait de la place à la jeunesse et lui donne des responsabilités. L'animation volontaire est effectivement un moyen essentiel pour permettre à des jeunes de prendre de premières responsabilités sociales et de s'engager dans une action éducative. Il n'y a donc plus qu'à reconnaître effectivement le volontariat de l'animation et à le valoriser à la hauteur de la fonction sociale qu'il remplit dans notre société... Mais de ce côté-là, il semble qu'il faille encore attendre.

C'est une urgence pourtant, car cette mesure sur l'âge ne pourra, à elle seule, régler les difficultés d'une filière en mal de reconnaissance et qui vient de connaître deux années particulièrement difficiles en matière de recrutement. Permettre à des jeunes d'entrer en formation dès l'âge de 16 ans, c'est aussi et surtout penser leur accompagnement et les conditions d'exercices de leur nouvelle responsabilité au sein des accueils collectifs de mineur·es (ACM). C'est pourquoi il ne s'agit pas d'en rabattre maintenant sur la réglementation concernant les taux d'encadrement dans les ACM ainsi que sur les diplômes nécessaires. Nos enfants et adolescents ont besoin de séjours de vacances de qualité et nous devons être particulièrement exigeants dans ce domaine.

C'est au contraire une formation de qualité, un encadrement qualifié et disponible et des rémunérations à la hauteur de l'utilité sociale qui doivent être affirmés dans le même temps. L'engagement de la jeunesse ne prendra tout son sens que si elle contribue à la construction de séjours de vacances véritablement ressourçant et émancipateurs, capables d'accueillir toutes et tous.

L'intérêt d'un engagement des jeunes dans la formation BAFA et l'encadrement d'enfants sur les temps de vacances ne sont plus à démontrer. Cela doit s'accompagner d'une véritable reconnaissance politique à la hauteur de cet engagement : par un discours fort sur l'importance de l'engagement des jeunes dans le mouvement associatif et, en particulier, dans l'Education populaire, par la prise en compte des compétences qu'ils acquièrent là dans les différents cursus de formation, scolaires et universitaires, par un souci permanent de donner la parole et d'entendre ces jeunes afin qu'ils puissent contribuer pleinement à la construction d'une société plus solidaire

Paris, le 25 octobre 2022

Contact presse :

Jean-Baptiste CLERICO - Directeur Général des Ceméa France

24 rue Marc Seguin – 75883 PARIS CEDEX 18 – jean-baptiste.clerico@cemea.asso.fr / 06 07 24 25 48